

Préface

Philippe Van Parijs

in *Les Solidarités européennes. Entre enjeux, tensions et reconfigurations*
(Ramonat Coman, Louise Fromont et Anne Weyembergh eds.),
Bruxelles:Bruylant, 2019, 3-5.

Comme idée et comme réalité, la solidarité a joué, joue et continuera à jouer un rôle central dans la construction européenne, et cela en trois sens profondément distincts, tous trois bien présents du début à la fin de ce volume.

Il y a d'abord la solidarité comme *état de fait*, celle qu'évoque un célèbre passage de l'appel du 9 juin 1950 partiellement repris l'année suivante dans le préambule du traité de Paris créant la CECA : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. » C'est la solidarité comme interdépendance, celle qui est au cœur de la « méthode Monnet » et de la théorie « néo-fonctionnaliste » de l'intégration européenne. Chaque pas vers « plus d'Europe » accroît la dépendance mutuelle de ses Etats membres, qui appelle à son tour — tôt ou tard, en douceur ou chaotiquement — de nouvelles avancées. La libre circulation des personnes au sein de l'Union, par exemple, n'est tenable que si l'Union participe à la protection de ses frontières externes et se mêle résolument de questions de sécurité. De même, l'adoption d'une monnaie commune n'est tenable que si l'Union prend le contrôle de son système bancaire et développe des stabilisateurs macroéconomiques. On peut argumenter que la méthode Monnet toussote et émette de sérieux doutes sur l'inéluctabilité du processus d'unification toujours plus étroite, telle que proclamée par un néo-fonctionnalisme simpliste. Mais il est impossible de dénier au mécanisme dont la « solidarité de fait » est le cœur un rôle majeur dans la construction de ce que l'Union européenne est aujourd'hui et difficile de croire qu'il ne jouera aucun rôle à l'avenir. On en trouvera en tout cas de nombreuses illustrations dans ce volume.

Il y a ensuite la solidarité comme *valeur*, comme aspiration ou obligation, parfois de nature seulement morale, souvent aussi, lorsqu'elle est institutionnalisée, de nature juridique. Là où cette solidarité qualifie la relation entre citoyens, comme elle le fait dans le titre IV de la Charte des droits fondamentaux de l'Union, elle désigne ce que visent à réaliser nos Etats-Providence. A ce titre, elle est indissociable du « modèle social européen », de ce dont la rhétorique européenne fait souvent la différence cruciale avec les Etats-Unis et donc le cœur de l'identité spécifique de l'Europe au sein de l'Occident. Mais en même temps, les voix ne manquent pas, y compris dans ce volume, pour considérer que l'intégration européenne, et singulièrement le marché unique qui en forme le noyau dur, constitue une menace létale pour la solidarité en ce deuxième sens, la concurrence fiscale et sociale rendant de plus en plus précaire la persistance de politiques sociales généreuses.

Le troisième sens dans lequel la solidarité est centrale dans la construction européenne se réfère encore à une *aspiration ou une obligation*, mais qualifiant cette fois une relation entre Etats. Il s'agit cette fois de la solidarité que l'on peut attendre, par loyauté à l'égard de l'association qu'ils ont choisi de rejoindre, de la part de chacun de ses Etats membres, de son gouvernement, de son parlement, de son peuple, lorsqu'un des Etats membres fait face à de sérieuses difficultés, que celles-ci soient ou non la conséquence de son adhésion à l'Union. Il peut par exemple s'agir d'un Etat entraîné dans une spirale infernale du fait que son adoption de l'euro lui interdit de réagir à l'adversité par une dévaluation de sa monnaie, ou encore d'un

Etat confronté à un afflux de réfugiés ou de migrants économiques attirés par la perspective d'accéder, en vertu de Schengen, à un espace bien plus grand que celui offert par le premier pays d'accueil. La difficulté de faire jouer une telle solidarité tant qu'elle n'est pas institutionnalisée, la difficulté aussi de lui donner une force juridique, sont abondamment illustrées dans ce volume, de même que la difficulté de s'en passer, en raison précisément de la « solidarité de fait » au premier sens évoqué plus haut.

Dans toute leur diversité, en termes de domaines comme de disciplines, les essais rassemblés dans ce volume invitent aussi à réfléchir au concept même de solidarité. De par son aspect altruiste, la solidarité comme valeur a quelque chose en commun avec la charité. Mais elle en diffère crucialement en raison de son caractère symétrique : au contraire de la charité, la solidarité est fondamentalement une relation entre égaux. Par ailleurs, comme elle est activée lorsqu'un citoyen ou un Etat est victime d'un « sinistre », la solidarité a aussi quelque chose en commun avec l'assurance. Comme l'assurance, elle est de ce fait étroitement couplée à la responsabilité. On ne mérite la solidarité — comme on n'a droit à l'intervention de l'assurance — que si on se conduit de manière responsable, si la situation qui appelle l'aide des autres est attribuable à la malchance et non à un comportement librement choisi. Mais ici aussi, il y a une différence cruciale. On ne signe un contrat d'assurance que si — ex ante — il est de notre intérêt de le faire. La solidarité, en revanche, va au-delà de ce que l'intérêt égoïste à se protéger contre les risques suffit à justifier. Si elle nous fait aider les autres lorsqu'ils connaissent des difficultés, ce n'est pas parce qu'il est dans notre intérêt (probabiliste) de le faire. Nous aidons souvent par solidarité même lorsque nous savons que nous n'avons aucune chance, ou seulement une chance négligeable, de nous trouver un jour dans la même situation qu'eux. Si moi, citoyen ou Etat, j'en aide un autre, c'est parce que je peux m'imaginer que j'aurais pu être lui ; c'est parce que nous partageons une même identité. C'est sur le façonnement, au fil des siècles, d'identités nationales fortes, qu'a pu compter le développement des Etats-Providences nationaux. Au contraire de la charité comme de l'assurance, la solidarité a ainsi partie liée avec le partage d'une identité commune, également un thème récurrent dans ce volume.

A l'échelle de l'Union européenne, la « solidarité de fait » crée déjà aujourd'hui et ne créera pas moins demain de multiples défis. Ceux-ci ne pourront être relevés que si on peut tabler à cette échelle sur un niveau suffisant de solidarité, tant spontanée qu'institutionnalisée, entre les citoyens comme entre les Etats. L'Union européenne a-t-elle la capacité de développer l'identité commune qu'une telle solidarité requiert, malgré une diversité linguistique et culturelle qu'elle ne peut ni ne veut abolir ? Les essais réunis dans ce volume ne permettent sans doute pas de répondre à cette question cruciale pour l'avenir de l'Union. Mais chacun d'entre eux nous aide à y réfléchir.